

Prestations familiales

Guide d'accès à la saisie en ligne des ressources

La connexion à votre espace sécurisé: www.sudaquitaine.msa.fr



1 = connexion à partir de la page d'accueil

2 = identification

3 = accès au télé service Famille logement

Vérification des données

MSA Sud Aquitaine > Mon Espace Privé > Déclaration de ressources PF

Déclaration de ressources pour les prestations familiales

La déclaration de ressources permet à votre MSA de calculer les prestations que vous pourriez éventuellement percevoir sur la base de vos revenus 2017.
Pour vous aider à déclarer vos ressources, munissez vous de vos derniers avis d'impôt.

Déclarer vos ressources 2017

Ne plus déclarer vos ressources et mettre fin à vos prestations

Vos droits aux prestations sont calculés en fonction de vos revenus, si vous décidez de ne plus déclarer vos ressources, le versement de vos prestations s'arrêtera.

> Retour à mon Espace Privé

Avant de commencer...

Je m'engage...

- à donner des renseignements exacts
La loi punit quiconque se rend coupable de fraude ou de fausse déclaration (art L. 114-9 et L835-5 du code de la Sécurité sociale)
- à signaler rapidement à la MSA tout changement de situation personnelle ou professionnelle via Mon Espace Privé ou par téléphone
- à fournir les documents nécessaires à la vérification de situation lorsque la MSA les demande
La MSA contrôle l'exactitude des informations fournies.

Non, je refuse

Oui, je m'engage

3

Vous allez saisir les ressources pour les personnes suivantes :

- Maryse catherine
- Massamba
- Enfant e...

Retour **Continuer**

1

= déclaration des ressources

2

= engagement

3

= vérification des informations

1

Saisir, visualiser et envoyer les ressources pour les membres du foyer

Ressources de votre foyer

1 XXXXX 2 YYYYYY 3 ZZZZZZ

2017

Les sommes doivent être saisies en euros sans indiquer les centimes.

Absence de ressources ?

Bénéfices agricoles

Déficit agricole ?

Bénéfices agricoles réels ?

Bénéfices micro-BA ?

Etes-vous adhérent d'un centre de gestion agréé pour les revenus agricoles ? Oui Non

Bénéfices industriels et commerciaux / non commerciaux

Déficit professionnel ?

Bénéfices réels ?

Bénéfices micro-entreprises ou auto-entrepreneurs ?

Année des bénéfices micro-entreprises ou auto-entrepreneurs ?

Etes-vous adhérent d'un centre de gestion agréé pour les revenus professionnels ? Oui Non

Salaires

Salaires et traitements ?

Frais réels déductibles ?

Indemnités journalières

Maladie, maternité, paternité ?

Accidents du travail et maladies professionnelles ?

Divers

Allocations de chômage, préretraites ?

Pensions, retraites, rentes imposables ?

Pensions alimentaires reçues ?

Autres revenus

Revenus fonciers, micro fonciers ?

Déficit foncier ?

Revenus des élus locaux soumis à prélèvement libératoire ?

Contrats d'épargne handicap ?

Autres ?

Charges déductibles

Pensions alimentaires versées (fixées avant 2006) ?

Autres pensions alimentaires versées ?

CSG déductible sur les revenus du patrimoine ?

Epargne retraites, cotisations volontaires de Sécurité sociale ?

Annuler la déclaration

Continuer plus tard

Précédent

Suivant

Récapitulatif

2

Ressources

Libellés	2014
Salaires et traitements	25000 €
Frais réels déductibles	2600 €
Maladie, maternité, paternité	500 €
Revenus fonciers, micro fonciers	-450 €

Libellés	2014
Bénéfices agricoles réels	35000 €
Etes-vous adhérent d'un centre de gestion agréé pour les revenus agricoles ?	Oui

Annuler la déclaration

Continuer plus tard

Précédent

Envoyer la déclaration

1

= Saisie des ressources de l'allocataire et des membres du foyer

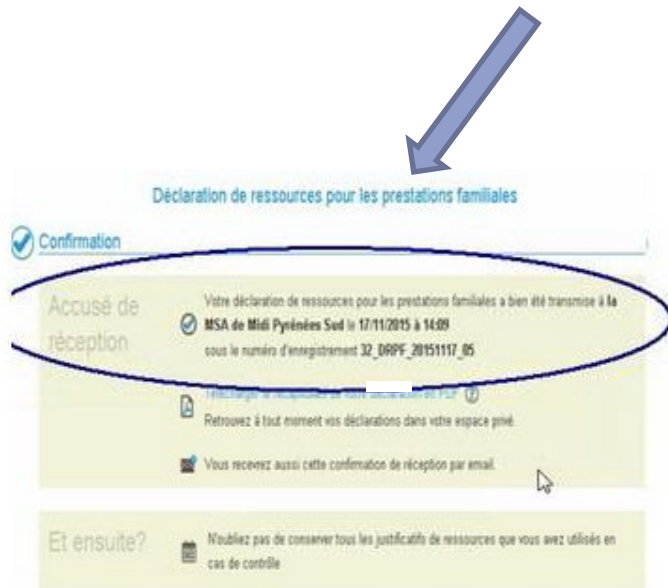
2

= récapitulatif des ressources saisies et envoi de la déclaration

Accusé de réception: un mail de confirmation

Envoyer la déclaration

Un accusé de réception confirme la transmission des données saisies sur le site et par mail.



Un problème de connexion ? Vous ne retrouvez pas un service en ligne ?

Contactez notre assistance internet

03 20 90 05 00 du lundi au vendredi 8h30 à 12h15 et 13h30 à 16h30
ou par mail à assistanceinternet.blf@sudaquitaine.msa.fr